



REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Gevelot S.A. annonce avoir achevé la mise en œuvre de son programme de rachat autorisée en application de la sixième Résolution approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2010 et acquis 47 877 actions (représentant 5 % de son capital).

Faisant usage de l'autorisation résultant de la onzième Résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009, le Conseil d'Administration de la société Gevelot S.A. a décidé le 14 avril 2011 de réduire son capital de 1 588 195 euros par voie d'annulation de 45 377 actions Gévelot SA.

Le Capital Social est ainsi ramené de 33 514 005 euros à 31 925 810 euros et est donc divisé en 912 166 actions.

Après cette opération, le nombre total de droits de vote attachés aux actions émises par la société est à ce jour de 1 544 920.

Informations disponibles sur notre site internet : www.gevelot-sa.fr